

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

ARTISANS

Article 1 — Objet des Conditions Générales d'Utilisation

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation (ci-après les « CGU ») ont pour objet de définir les modalités et conditions dans lesquelles les artisans professionnels accèdent à la plateforme numérique exploitée par la société TOP DEVIS et utilisent les services numériques mis à leur disposition.

Les CGU régissent l'utilisation professionnelle de la Plateforme par les artisans référencés et encadrent notamment les modalités de création et de gestion des comptes professionnels, les règles de référencement, les conditions d'utilisation du service de mise en relation avec les clients particuliers ainsi que les obligations professionnelles applicables aux utilisateurs.

Les présentes CGU sont distinctes des Conditions Générales de Vente applicables aux artisans, lesquelles encadrent notamment la rémunération de la Plateforme et les modalités économiques de la relation contractuelle.

Article 2 — Identification de l'éditeur de la Plateforme

La Plateforme est exploitée par la société TOP DEVIS, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital social de 25 000 euros, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Aix-en-Provence sous le numéro 100 061 225, dont le siège social est situé 67 Cours Mirabeau, 13100 Aix-en-Provence.

TOP DEVIS agit en qualité d'opérateur de plateforme numérique de mise en relation entre particuliers et professionnels du bâtiment.

La société assure l'exploitation technique de la Plateforme et organise les conditions de mise en relation entre les utilisateurs.

Article 3 — Acceptation des CGU

L'accès à la Plateforme et l'utilisation des services proposés impliquent l'acceptation pleine et entière des présentes CGU par l'artisan.

Cette acceptation intervient lors de la création du compte professionnel ou lors de la première utilisation effective des fonctionnalités de la Plateforme.

L'artisan reconnaît avoir pris connaissance des CGU et s'engage à les respecter pendant toute la durée de son référencement et de son utilisation des services proposés.

Article 4 — Accès professionnel à la Plateforme

L'accès aux services de la Plateforme est réservé aux professionnels du bâtiment disposant d'une activité régulièrement déclarée.

La création d'un compte professionnel suppose la communication d'informations relatives notamment à l'identité de l'entreprise, à sa forme juridique, à son immatriculation et à ses coordonnées professionnelles.

L'artisan s'engage à fournir des informations exactes, complètes et à jour.

TOP DEVIS se réserve la possibilité de refuser ou de suspendre un référencement lorsque les informations communiquées apparaissent manifestement inexactes ou insuffisantes.

Article 5 — Référencement sur la Plateforme

Le référencement des artisans sur la Plateforme repose sur les informations et documents fournis par ces derniers.

TOP DEVIS peut procéder à certaines vérifications formelles relatives notamment à l'existence légale de l'entreprise, à son immatriculation ou à la déclaration de ses assurances professionnelles.

Ces vérifications sont réalisées sur la base des éléments communiqués par l'artisan ou accessibles publiquement et ne constituent ni une certification professionnelle ni une garantie permanente de la situation de l'entreprise.

L'artisan demeure seul responsable de l'exactitude des informations transmises et s'engage à informer sans délai TOP DEVIS de toute modification affectant son activité, son statut juridique ou ses assurances.

Article 6 — Utilisation professionnelle de la Plateforme

La Plateforme permet aux artisans référencés d'entrer en relation avec des clients particuliers souhaitant réaliser des travaux de rénovation ou d'aménagement.

Dans ce cadre, la Plateforme met à disposition des fonctionnalités permettant notamment la présentation de l'activité de l'artisan, la réception de demandes de projets et l'organisation des échanges avec les clients.

L'artisan s'engage à utiliser ces services conformément à leur finalité et dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables à son activité professionnelle.

Il s'engage notamment à communiquer aux clients des informations sincères et loyales sur ses prestations, ses délais d'intervention et les conditions d'exécution des travaux.

La Plateforme peut également mettre à disposition de l'Artisan des outils techniques permettant la transmission au Client du devis qu'il a établi ainsi que, le cas échéant, sa signature électronique. L'Artisan reconnaît que l'utilisation de ces fonctionnalités n'a qu'un objet de facilitation technique et organisationnelle. Il demeure seul responsable du contenu du devis, de son exactitude, de son prix, de ses délais, de son périmètre et de ses conditions d'exécution. La circonstance que le devis soit transmis ou signé par l'intermédiaire de la Plateforme ne confère à TOP DEVIS ni la qualité d'émetteur du devis, ni celle de partie au contrat de travaux, ni celle de mandataire de l'Artisan quant au contenu des engagements souscrits.

Article 7 — Indépendance professionnelle

Les artisans référencés sur la Plateforme exercent leur activité en toute indépendance.

Ils agissent en leur nom propre et sous leur seule responsabilité.

Aucune relation de subordination, de représentation ou de mandat ne saurait être caractérisée entre TOP DEVIS et les artisans utilisateurs de la Plateforme.

La conclusion des contrats de travaux intervient directement entre l'artisan et le client.

TOP DEVIS n'est pas partie à ces contrats et n'intervient ni dans leur négociation ni dans leur exécution.

Article 8 — Obligations professionnelles de l'artisan

L'artisan s'engage à exercer son activité dans le respect des règles professionnelles applicables à son secteur.

Il lui appartient notamment de respecter les normes techniques, les obligations réglementaires et les règles de l'art applicables aux travaux réalisés.

L'artisan s'engage également à disposer des assurances professionnelles nécessaires à l'exercice de son activité et à maintenir ces assurances pendant toute la durée de son référencement sur la Plateforme.

Toute défaillance relative aux obligations professionnelles de l'artisan engage sa responsabilité exclusive.

Pour tout projet issu de la Plateforme, l'Artisan s'engage à utiliser le parcours contractuel et financier défini par TOP DEVIS, incluant, le cas échéant, la transmission du devis par voie électronique, sa signature via l'outil mis à disposition et le recours au dispositif de paiement sécurisé prévu par la Plateforme. Sauf accord exprès et écrit de TOP DEVIS, l'Artisan s'interdit de solliciter ou d'accepter du Client un paiement direct, un acompte ou tout règlement intervenant en dehors du cadre contractuel et technique ainsi défini.

Article 9 — Relations avec les clients

Les échanges entre l'artisan et le client interviennent sous leur responsabilité respective.

L'artisan s'engage à adopter un comportement professionnel conforme aux usages du secteur et à maintenir une communication respectueuse et transparente avec les clients.

Il lui appartient de fournir toutes les informations nécessaires à la bonne compréhension du projet et de s'assurer que les engagements contractuels conclus avec le client sont respectés.

TOP DEVIS ne saurait être tenue responsable du contenu des échanges intervenant entre les utilisateurs.

Pour les projets issus de la Plateforme, l'Artisan accepte que ses devis, factures ou documents commerciaux puissent mentionner, selon les modalités définies par TOP DEVIS, que les conditions de règlement du chantier s'inscrivent dans le cadre contractuel et financier organisé par la Plateforme. Cette mention a pour seule finalité d'assurer la bonne information du Client sur le recours au dispositif de paiement sécurisé et ne modifie ni la qualité d'émetteur des documents, qui demeure celle de l'Artisan, ni la répartition des responsabilités entre les parties.

Article 10 — Protection de l'image et du fonctionnement de la Plateforme

L'artisan s'engage à ne pas porter atteinte à l'image, à la réputation ou au bon fonctionnement de la Plateforme.

Il s'interdit notamment d'utiliser la Plateforme à des fins frauduleuses, d'en détourner les fonctionnalités ou d'adopter un comportement susceptible de nuire à la confiance des utilisateurs.

Tout comportement manifestement incompatible avec l'objet de la Plateforme pourra entraîner la suspension ou la suppression du compte professionnel.

Article 11 — Suspension ou déréférencement

TOP DEVIS se réserve la possibilité de suspendre ou de supprimer le référencement d'un artisan lorsque son comportement ou sa situation apparaît incompatible avec le bon fonctionnement de la Plateforme.

Cette mesure peut intervenir notamment en cas de manquement aux présentes CGU, de fourniture d'informations manifestement inexacts, de réclamations graves ou répétées de clients ou de comportement susceptible de porter atteinte à l'image du service.

La suspension ou la suppression du référencement ne donne lieu à aucune indemnité.

Article 12 — Responsabilité relative à l'utilisation de la Plateforme

TOP DEVIS assure l'exploitation technique de la Plateforme et met en œuvre les moyens raisonnables nécessaires à son bon fonctionnement.

Toutefois, l'utilisation d'un service numérique implique l'existence de risques techniques inhérents au fonctionnement des réseaux informatiques.

TOP DEVIS ne saurait être tenue responsable des interruptions temporaires du service, des difficultés d'accès au réseau internet ou des dysfonctionnements résultant d'une utilisation inappropriée de la Plateforme.

En tout état de cause, la responsabilité de TOP DEVIS ne saurait être engagée au titre des relations contractuelles intervenant entre les artisans et les clients.

Article 13 — Propriété intellectuelle

L'ensemble des éléments composant la Plateforme, notamment les textes, interfaces, bases de données, marques, logos et éléments graphiques, est protégé par les dispositions relatives à la propriété intellectuelle.

Toute reproduction, représentation ou exploitation non autorisée de ces éléments est interdite.

Article 14 — Données personnelles

Dans le cadre de l'utilisation de la Plateforme, certaines données personnelles peuvent être collectées et traitées par TOP DEVIS.

Ces traitements sont réalisés conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles.

L'artisan s'engage également à respecter les obligations résultant de cette réglementation lorsqu'il traite des données personnelles de clients dans le cadre de l'exécution des travaux.

Article 15 — Modification des CGU

TOP DEVIS se réserve la possibilité de modifier les présentes CGU afin de tenir compte des évolutions légales, réglementaires ou techniques de la Plateforme.

Les nouvelles versions entrent en vigueur dès leur publication sur la Plateforme.

Article 16 — Droit applicable et juridiction compétente

Les présentes CGU sont soumises au droit français.

Tout litige relatif à leur interprétation ou à leur exécution relève de la compétence des juridictions du ressort du siège social de TOP DEVIS.